



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 22 DEC. 2025 SLOW
ID : 062-216204735-20251215-25_05_02-DE

DCM 25.05.02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
15 décembre 2025

Date de convocation :
8 décembre 2025

Objet :

Acquisition d'une emprise de terrain, située au lieu-dit
« Fontaine Sainte Isbergues », appartenant à
Monsieur et Madame RANVIN

Votes pour : 25
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – Mme Caroline BERROD – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – Mme Nathalie DELZONGLE – M. Thierry DISSAUX – M. Michel BINCTEUX – Mme Séverine GODART – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Noémie MATTON – Mme Frédérique SAUVAGE – Mme Céline COTTREZ.

Madame Sandrine ALLOUCHERIE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Monsieur et Madame RANVIN, domiciliés 60 rue Anatole France à ISBERGUES, ont sollicité la commune pour vendre une partie de leur propriété en nature de jardin, dans la mesure où il leur devient difficile d'en assurer son entretien.

Compte tenu de l'emplacement du terrain concerné qui est adjacent au site des services techniques, il précise qu'il semble opportun de proposer l'acquisition de ce terrain au prix fixé par le pôle d'évaluation domaniale en 2022, soit 10 € le m².



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 22 DEC. 2025 SLO
ID : 062-216204735-20251215-25_05_02-DE

DCM 25.05.02

Il indique que la surface exacte de l'emprise de terrain reste à définir, une division parcellaire devant être réalisée sur deux des parcelles concernées. La surface approximative est estimée à 600 m², soit un prix d'acquisition avoisinant 6 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal l'acquisition de cette emprise de terrain au prix de 10 € le m², les frais de division et bornage ainsi que les frais notariés restant à la charge de la commune.

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** l'acquisition d'une emprise de terrain cadastrée section AK numéros 1160, 1156, 335p et 1159p, appartenant à Monsieur Michel RANVIN et Madame Liliane RANVIN, domiciliés 60 rue Anatole France à ISBERGUES ;
- **PRÉCISE** que la superficie globale de l'emprise de terrain à acquérir sera fixée par un géomètre-expert après division des parcelles cadastrées section AK numéros 335 et 1159 et bornage de l'ensemble des parcelles concernées ;
- **FIXE** le prix d'acquisition de cette propriété au prix de DIX EUROS LE MÈTRE CARRÉ (10 € le m²) ;
- **INDIQUE** que les frais de division et bornage, ainsi que les frais de rédaction de l'acte notarié, seront à la charge de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ip

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
18 déc. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.